



**Commune de
RIVES-D'AUTISE**
Nieul sur l'Autise et Oulmes

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AOUT 2020**

Le compte rendu de la réunion du 20 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

DELEGUES SIVU POUR LA GESTION DES EHPAD DE MAILLE, MAILLEZAIS, RIVES-D'AUTISE ET ST HILAIRE DES LOGES

L'élection donne les résultats suivants :

- Madame VIGEANT Cathy, délégué titulaire
- Monsieur OUVRARD Roland, délégué suppléant.

CONVENTION SyDEV – AUDIT ENERGETIQUE DE L'AUBERGE RUE PIERRE BRISSON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

ACCEPTER les termes de la convention avec le SyDEV pour la réalisation d'une mission d'audits énergétiques du bâtiment pour un montant de 1 935 € HT avec une participation communale à hauteur de 20 % soit 387 € HT,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile à l'application de cette décision.

CONVENTION VENDEE EAU – MESURE DES DEBITS DES POTEAUX D'INCENDIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

ACCEPTER les termes de la convention pour la mesure des débits des 44 hydrants de la commune avec une participation communale s'élevant à 16€ HT/hydrant,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile à l'application de cette décision.

CONVENTION AVEC LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE – DISPOSITIF CENTRES ANCIENS PROTEGES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

ACCEPTER les termes de la convention avec la Région qui reprend les objectifs de l'aide financière « Centres Anciens Protégés » ainsi que les engagements de chaque partie,

FIXER l'aide de la commune à 5% des dépenses subventionnables comprises entre 7 500 € et 50 000 €, la Région participant à hauteur de 20%,

LIMITER le périmètre au SPR (Sites Patrimoniaux remarquables),

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile à l'application de cette décision.

SUBVENTIONS MURS EN PIERRE

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'ACCORDER une subvention de 333.84 € au profit de Mr Bruno DI GIUSTO.

CREANCES IRRECOURVABLES – ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'ADMETTRE en non-valeur les créances s'élevant à 238 € et relatives au Budget du Vignaud.

CREANCES IRRECOURVABLES – CREANCES ETEINTES PAR DECISION DE JUSTICE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de PRENDRE ACTE des créances éteintes relatives au Budget principal s'élevant à 4 732.01 € et à 374.50 € suite à la décision du Tribunal de Commerce de la Roche sur Yon (clôture pour insuffisance d'actifs).

ECHANGE DE TERRAINS AVEC VENDEE HABITAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

APPROUVER l'échange de foncier sans soulte avec Vendée Habitat dans le secteur des Baraudières pour les parcelles cadastrées section AM numéro 191p et 190 appartenant à la commune pour 600 m² contre la parcelle cadastrée section AM numéro 264p de 541m² appartenant à Vendée Habitat,

PRENDRE NOTE que les frais de notaire seront pris en charge par Vendée Habitat.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte utile à cette transaction.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE D'UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide (21 POUR) de :

DONNER un avis favorable au plan d'épandage des effluents de l'élevage de 36 720 poulettes sur le territoire de la commune de Saint Maurice par l'EARL Geffard Florian.

Le procès-verbal intégral de la réunion du Conseil Municipal est consultable en Mairie.